

**2021 DEVE 90** Subventions à 6 associations de protection des chats libres dans le cadre de l'appel à projets « Animaux en ville » (15 000 euros)

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris s'est engagée, à travers la stratégie « Animal en ville » adoptée par votre assemblée en novembre 2018, à renforcer la place de l'animal en ville et à promouvoir le bien-être animal sur son territoire. Ainsi, 71 actions réparties en 4 axes ont été définies pour atteindre cet objectif.

L'axe 3 de cette stratégie vise à « renforcer la place de l'animal domestique en ville ». Il prévoit notamment de mener des actions concernant la gestion des populations de chats errants et libres, et la lutte contre l'abandon des animaux, via le soutien aux associations des protections animales qui encouragent l'adoption.

Après le lancement d'un appel à projets visant à sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens au bien-être animal en 2019, qui avait permis de soutenir 11 associations de protection animale et de préservation de la faune sauvage et un établissement d'enseignement supérieur, un nouvel appel à projet a été lancé en mai 2021 sur la thématique des chats libres à Paris.

Les chats libres sont reconnus par la loi depuis 1999. Ces animaux stérilisés et identifiés au nom d'une commune ou d'une association, sans propriétaires ou détenteurs, vivent généralement en colonie d'une dizaine d'individus. Les derniers recensements des populations de chats libres vivant sur le territoire parisien évaluent leur nombre à 500 individus au minimum. Ils vivent principalement dans les arrondissements périphériques, dans les bois, cimetières, parcs et jardins. Il existe également des regroupements de chats dans certains espaces privés de type friches et zones d'habitat collectif. De nombreuses associations parisiennes prennent soin de ces chats, réalisent le suivi sanitaire et s'assurent de leur bien-être.

Cet appel à projets s'est ainsi adressé à ces associations qui œuvrent pour la protection des chats libres sur le territoire parisien. L'ensemble des actions suivantes peuvent être concernées par le soutien de la Ville de Paris : nourrissage, soins vétérinaires, trappage, identification, stérilisation, adoption, achat de matériel, médiation et communication.

Dans ce cadre, sept associations ont déposé des demandes de subventions. Après un examen attentif de ces dossiers, je sou mets à votre assemblée l'attribution de subventions correspondantes pour six de ces projets, soit à :

- L'association C.A.T.S. Chat Animal Terrien Solidarité (14<sup>e</sup>) pour la gestion et le suivi des populations de chats errants et libres dans le square Serment de

- Koufra (14<sup>e</sup>) et dans les jardins de l'hôpital Sainte Perrine (16<sup>e</sup>). Elle encourage l'adoption des chats abandonnés et engage des actions de communications via Internet – montant : 1500 euros ;
- L'association des chats libres du bois de Vincennes et alentours (12<sup>e</sup>) pour ses actions visant à améliorer les conditions de vie des chats libres et limiter leur propagation par la stérilisation et l'adoption. Elle intervient dans le bois de Vincennes et l'est parisien (Saint-Mandé, Fontenay, Nogent, etc.) – montant : 2500 euros ;
  - L'association Au cœur des chats (18<sup>e</sup>) pour gérer et suivre la population de chats errants situés sur le tronçon de la petite ceinture entre la porte Montmartre et la porte de Clignancourt. Elle prévoit également des actions de sensibilisation du public sur le bien-être animal et la relation Homme et Animal – montant : 1000 euros ;
  - L'association Bouba et Compagnie (13<sup>e</sup>) pour ses actions en faveur des chats errants et libres du 13<sup>e</sup> arrondissement. Elle assure le suivi des populations de chats sur plusieurs sites de l'arrondissement avec une volonté d'améliorer les conditions sanitaires de ces animaux. Elle propose les chats à l'adoption et communique via les réseaux sociaux – montant : 2500 euros ;
  - L'association Chat d'Oc (13<sup>e</sup>) pour ses actions de protection et de sauvegarde des chats libres sur Paris, ainsi que pour la gestion de son refuge dans lequel elle recueille les chats en détresse, les nourrit, les soigne et les propose à l'adoption – montant : 5500 euros ;
  - L'association L'école du chat – comité de défense des bêtes libres (18<sup>e</sup>) pour l'installation d'abris nommés « ChatLM » en forme de chalet de montagne, écologiques et bioclimatiques dans le jardin Martin Luther King (17<sup>e</sup>) afin de faciliter, protéger et nourrir les chats libres. Elle prévoit également d'organiser des ateliers pédagogiques pour les enfants et des expositions pour sensibiliser le public à la question des chats libres – montant : 2000 euros ;

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris